

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 46 (1984)  
**Heft:** 13

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Editorial

Dans le contexte de l'OLMA 1984, nous avons reçu un communiqué décrivant la collaboration prévue entre l'Union suisse du Métal (SMU) et l'Association agrotechnique suisse (AAS-SAV) portant le titre «Efforts communs au profit de l'agriculture suisse». En voici quelques phrases-clefs et un commentaire à l'appui:

*«La mécanisation progressive de l'agriculture suisse, l'introduction de systèmes de logements modernes répondant aux besoins des animaux, et les nombreuses machines et installations facilitant le travail ont atteint un volume de bâtiments qui exige une assistance et une supervision permanentes. La collaboration débutée cette année entre l'Union suisse du Métal et l'Ass. agrotechnique suisse a pour but de favoriser les projets et idées à réaliser en équipe et d'offrir à la même occasion une contribution à l'élaboration et la consolidation des relations fructueuses entre les entreprises spécialisées de machines agricoles et les agriculteurs.»*

«Les deux organisations sont persuadées que la compréhension et le compagnonnage entre l'agriculture et les entreprises de machines agricoles ne doivent pas se traduire uniquement en paroles: L'action commune prévue a pour but que les entreprises de machines agricoles, avant tout les revendeurs, se mettront à l'avenir encore davantage à la disposition de leurs clients agriculteurs. A mi-chemin entre le producteur ou importateur et le client, il y a le vendeur spécialisé en machines agricoles. De par son excellente formation, il est bien plus qu'un simple vendeur ou réparateur, il est particulièrement qualifié pour le conseil concernant aussi les installations modernes.. La formation fondée qui répond à toutes les exigences de la technique agricole moderne, permet uniquement au spécialiste en machines agricoles d'exécuter correctement les travaux de réparation et de service.

De nos jours, les «ateliers de basse-cour» ou les méthodes «do-it-yourself» ne peuvent plus garantir le fonctionnement sûr des tracteurs et de machines agricoles modernes. L'entreprise spécialisée ne doit en aucun cas être dégradée à l'échelon de «pompiers» entrant seulement en jeu lorsqu'un dégât a été constaté suite à un travail d'amateur.

L'agriculteur raisonnant de manière économique sait qu'il dépend, pour l'entretien et le bon fonctionnement de ses machines et installations, surtout de l'entreprise de machines agricoles spécialisée s'il compte sauvegarder leur valeur. D'autre part, les entreprises de machines agricoles dépendent, elles, d'une clientèle stable et fidèle.

La branche des machines agricoles en général et les entreprises spécialisées locales en particulier font des efforts considérables pour rendre la politique des prix, des marges et des rabais plus transparente.»

Les intentions honorables et la bonne volonté des deux organisations de mettre en pratique les mesures promises de longue date, produiront certainement un effet de contentement auprès de la clientèle. Bien des paysans se demanderont toutefois en entendant ces déclarations pourquoi la relation entre la branche des machines agricoles et les agriculteurs doit être influencée par «en haut». Cette relation est-elle vraiment si mauvaise? Il doit pourtant être dans l'intérêt de chaque commerçant et mécanicien de machines agricoles d'entretenir de bons rapports avec son partenaire commercial. S'il n'en est pas capable lui-même, les recommandations d'organisations faîtières n'aboutiront certainement à rien. Et... ceux qui n'auront pas péché durant les «années grasses», ne se retrouveront pas dans le besoin plus tard.

cs

Werner Bühler

## Photo en page de couverture:

Matériels modernes pour l'irrigation fertilisante (lisier et boues d'eaux résiduaires)  
photo: U. He

# Technique Agricole

## Revue suisse de technique agricole

Périodique de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture – ASETA

## Table des matières

<b>Spécial-TA:</b>	
Nouveaux procédés pour l'utilisation de boues d'eaux résiduaires	474
<b>Plate-forme énergie:</b>	
Installation de désulfuration pour biogaz	476
<b>L'utilisation des machines:</b>	
Et elles fonctionnent malgré tout	478
<b>Les machines et leur technique:</b>	
Ne grainez pas l'électronique	481
<b>Atelier de la ferme:</b>	
Le nettoyage des machines	482
<b>Démonstration de machines:</b>	
Petite, mais de grand intérêt	484/485
<b>Courrier ASETA:</b>	
– Liste de cours de l'hiver prochain	486
– 2ème championnat suisse en conduite de tracteurs	487
<b>Informations ASETA:</b>	
La visco-élasticité à froid des huiles pour moteurs	490
<b>L'industrie informe:</b>	
– Nouvelle série de tracteurs	491
– Haute distinction	494
<b>Foires:</b>	
– OLMA 1984	491
– Berne, hôte officiel de l'OLMA	492/493
<b>La revue des produits</b>	495
<b>A l'OLMA</b>	495
<b>La loi et le droit:</b>	
Règles relatives à l'emploi de la tronçonneuse	498
<b>Télégrammes:</b>	
– Le président central a eu 60 ans	499
– Un nouveau directeur à Liebefeld	499
<b>Bulletin de la FAT</b>	
Traire en cas de panne d'électricité	503
<b>Liste des annonceurs</b>	499
<b>Rédaction et régie des annonces</b>	482